



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> ANTENNES STRUCTURES & CABLES	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8474-177298/A	<b>Date</b> 2016-10-06
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8474-177298	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HN-463-71674	
<b>File No. - N° de dossier</b> hn463.W8474-177298	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-10-25</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> De Rito, Johanne	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hn463
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-0332 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 25 CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N2E9 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electrical & Electronics Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B3, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire		Del. Offered Liv. offerte
						Destination	FOB/FAM Plant/Usine	
1	NSN - NNO: 5340-00-059-3305 TURNBUCKLE   TENDEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75535 Part No. - N° de la partie: G228 5-8X12	WB941	W8474	45	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein
2	NSN - NNO: 5306-00-087-1628 BOLT, MACHINE PART: 2009-8861-001 NSCM: 36620 PART: 919065-0007 NSCM: 65597 PART: MS16208-7 NSCM: 80205	WB941	W8474	1000	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein
3	NSN - NNO: 4010-00-123-3343 GUY   HAUBAN PART: 001-PRF-04P NSCM: 38178 PART: BG4216 NSCM: 04025	WB941	W8474	200	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein
4	NSN - NNO: 5975-00-127-5874 GRIP, GUY, PREFORMED   ATTACHE PREFO RMEE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 04025 Part No. - N° de la partie: BG4223	WB941	W8474	200	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
5	NSN - NNO: 4030-00-188-0525 ANCHOR, GUY   ANCRAGE, DE HAUBAN PART: 6346 NSCM: 73569 PART: 7526 NSCM: 35086 PART: 5B135-5-1 NSCM: 80063	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
6	NSN - NNO: 4030-00-266-0063 THIMBLE, ROPE   COSSE, CABLE PART: G12986400 NSCM: 10001 PART: G12986450 NSCM: 10001 PART: G414 5-16 NSCM: 75535 PART: 363072PC5 NSCM: 10001	WB941	W8474	60	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
7	NSN - NNO: 5920-00-280-5020 FUSE, CARTRIDGE   FUSIBLE, CARTOUCHE PART: 416143-63 NSCM: 96214 PART: VBE860-2B1K5 NSCM: H0203 PART: S170346 NSCM: 14632 PART: 352250005439 NSCM: H0203 PART: B2R78P38 NSCM: 03538	WB941	W8474	125	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
8	NSN - NNO: 5975-00-477-7197 GRIP, GUY NSCM/CAGE - COF/CAGE: 04025 Part No. - N° de la partie: BG2111	WB941	W8474	80	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
9	NSN - NNO: 4030-00-542-3183 SHACKLE   MANILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81348 Part No. - N° de la partie: RRC271	WB941	W8474	25	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
10	NSN - NNO: 5340-00-663-3411 TURNBUCKLE   TENDEUR PART: 2350-5900-106 NSCM: 06032 PART: G227-1-2X12 NSCM: 75535	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
11	NSN - NNO: 5975-00-771-5284 CONNECTOR, GROUND NSCM/CAGE - COF/CAGE: INJK8 Part No. - N° de la partie:	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
11	GAR644C									
12	NSN - NNO: 5340-00-837-6383 TURNBUCKLE   TENDEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75535 Part No. - N° de la partie: G228-3-4X18	WB941	W8474	30	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
13	NSN - NNO: 5315-01-015-8720 PIN, QUICK RELEASE   BROCHE, A EXTR ACTION RAPIDE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 350586	WB941	W8474	20	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
14	NSN - NNO: 4030-01-029-1163 STAKE, BASE PLATE   PIQUET, PLAQUE D 'APPUI NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 880021	WB941	W8474	8	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
15	NSN - NNO: 5340-01-055-4943 TURNBUCKLE   TENDEUR PART: 2350-5900-109 NSCM: 75535 PART: 2350-5900-109 NSCM: 71747 PART: 2350-5900-109 NSCM: 06032	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
16	NSN - NNO: 4030-01-115-6660 SHACKLE   MANILLE PART: RR-C-271 TYIVA GRA CL1 5/16 NSCM: 81348	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
17	NSN - NNO: 5340-01-116-0975 TURNBUCKLE   TENDEUR PART: 015-4166-000 NSCM: 13499 PART: G-227-5/8 X 12 NSCM: 75535	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
18	NSN - NNO: 4030-01-117-6379 SHACKLE   MANILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75535 Part No. - N° de la partie: G-213-1/2 IN	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
19	NSN - NNO: 4030-01-120-3933 THIMBLE, ROPE   COSSE, CABLE PART: G-408-1037595 NSCM: 75535 PART: G-408-1/2 NSCM: 75535	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
20	NSN - NNO: 4030-01-120-5633 THIMBLE, ROPE   COSSE, CABLE PART: G-411-1037274 NSCM: 75535 PART: G-408-3/16 NSCM: 75535	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
21	NSN - NNO: 4030-01-120-9479 BAND, WIRE STRAND   LIGATURE, CABLE TORONNE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 06032 Part No. - N° de la partie: 2350-2300-020	WB941	W8474	40	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
22	NSN - NNO: 5340-01-121-2957 TURNBUCKLE   TENDEUR PART: HG228-1-12 NSCM: 75535 PART: 45311-35 NSCM: 96157 PART: G-228-1-12 NSCM: 75535	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
23	NSN - NNO: 5340-01-124-7919 TURNBUCKLE   TENDEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75535 Part No. - N° de la partie: G-227-1 1/4 X 12	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
24	NSN - NNO: 4030-01-125-1128 BAND, WIRE STRAND   LIGATURE, CABLE TORONNE PART: GC-65128 NSCM: 04025 PART: 2350-2300-003 NSCM: 06032	WB941	W8474	100	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
25	NSN - NNO: 5975-01-173-6936 GRIP, GUY, PREFORMED PART: 2350-6263-001 NSCM: 06032 PART: AWDE12.5M NSCM: 04025 PART: AWDE-4119 NSCM: 04025	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
26	NSN - NNO: 5985-01-187-4701 MAST SECTION   MAT, SECTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 880018	WB941	W8474	2	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
27	NSN - NNO: 5120-01-223-7644 GRIP, GUY, PREFORMED   ATTACHE PREFORMEE PART: 001-PRF-07P NSCM: 30103 PART: 001-PRF-07P NSCM: 38178 PART: BG-4210 NSCM: 04025	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
28	NSN - NNO: 5985-01-263-7327 MAST SECTION   MAT, SECTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 880014	WB941	W8474	2	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
29	NSN - NNO: 5985-01-272-1190 MAST SECTION   MAT, SECTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 880015	WB941	W8474	2	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
30	NSN - NNO: 5985-01-342-8778 MAST   MAT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 1BZ19 Part No. - N° de la partie: CTM15J	WB941	W8474	8	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
31	NSN - NNO: 5445-01-344-0234 PIVOT FOOT, TOWER NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 380157	WB941	W8474	4	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
32	NSN - NNO: 4030-01-366-5565 SHACKLE   MANILLE PART: 10-18473 NSCM: 75535 PART: G-209 3.25T NSCM: 75535 PART: SH2207 NSCM: U0205 PART: 140038 NSCM: 38178 PART: G-209 1018473 NSCM: K2516 PART: P-58SH NSCM: 3AH51	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
33	NSN - NNO: 4030-01-443-3040 SHACKLE   MANILLE PART: 140036 NSCM: 38178 PART: 1018419 NSCM: 75535 PART: 22221614 NSCM: 406BB	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
34	NSN - NNO: 5975-01-450-6325 GRIP, GUY, PREFORMED NSCM/CAGE - COF/CAGE: 04025 Part No. - N° de la partie: CDE-3103	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
35	NSN - NNO: 5935-01-478-0053 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE	WB941	W8474	150	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
35	<ul style="list-style-type: none"> <li>PART: L4TNM-PS NSCM: Z3446</li> <li>PART: 180311-0000 NSCM: 64415</li> <li>PART: L4TNM-PSA NSCM: 84147</li> <li>PART: 40056333 NSCM: K3902</li> <li>PART: 40056333 NSCM: KCUC6</li> <li>PART: L4TNM-PSA NSCM: K6608</li> </ul>									



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire		Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
						Destination	FOB/FAM Plant/Usine		
36	NSN - NNO: 5935-01-493-6268 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE • PART: F4PNMV2-HC NSCM: ZT306 PART: F4PNMV2-HC NSCM: 84147	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
37	NSN - NNO: 5935-01-514-7432 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE END ITEM IDENTIFICATION: SSN-774 VIRGINIA CLASS SUBMARINE • PART: L4TNF-PSA NSCM: 84147 PART: H683-0901-091 NSCM: 96169	WB941	W8474	75	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
38	NSN - NNO: 4030-01-533-5234 THIMBLE, ROPE   COSSE, CABLE PART: G-408-5/16 NSCM: 75535 PART: G-408-1037559 NSCM: 75535	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
39	NSN - NNO: 4030-01-533-5239 THIMBLE, ROPE   COSSE, CABLE PART: G-411-1037390 NSCM: 75535 PART: G-411-3/4 NSCM: 75535	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
40	NSN - NNO: 4030-01-533-5392 THIMBLE, ROPE   COSSE, CABLE PART: G-408-1/4 NSCM: 75535 PART: G-408-1037531 NSCM: 75535	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
41	NSN - NNO: 4030-01-534-8150 THIMBLE, ROPE   COSSE, CABLE PART: G-411-7/8 NSCM: 75535 PART: G-411-1037416 NSCM: 75535	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
42	NSN - NNO: 5975-01-547-4824 ROD, GROUND   PIQUET, MISE A LA TERR E NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8W992 Part No. - N° de la partie: NCC 5810	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
43	NSN - NNO: 5120-01-552-0947 WRENCH, SOCKET   CLE, A DOUILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 57010 Part No. - N° de la partie: 875949	WB941	W8474	18	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire		Del. Offered Liv. offerte
						Destination	Plant/Usine	
44	NSN - NNO: 5985-01-552-0949 MAST SECTION   MAT, SECTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 880023	WB941	W8474	2	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein
45	NSN - NNO: 5985-01-552-0954 MAST SECTION   MAT, SECTION NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 880028	WB941	W8474	2	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein
46	NSN - NNO: 4030-01-552-1437 THIMBLE, ROPE   COSSE, CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 356589	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein
47	NSN - NNO: 5985-01-553-0652 ANTENNA ELEMENT   ANTENNE, ELEMENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 870460	WB941	W8474	2	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
48	NSN - NNO: 5985-01-553-0658 ANTENNA ELEMENT   ANTENNE, ELEMENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 870495	WB941	W8474	2	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
49	NSN - NNO: 5985-01-553-0659 ANTENNA ELEMENT   ANTENNE, ELEMENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 338L5 Part No. - N° de la partie: 870602	WB941	W8474	2	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
50	NSN - NNO: 5985-01-555-5287 MAST   MAT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 1BZ19 Part No. - N° de la partie: CTM-15S	WB941	W8474	8	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
51	NSN - NNO: 6145-01-562-7106 CABLE, RADIO FREQUENCY   CABLE, RADIO FREQUENCY NSCM/CAGE - COF/CAGE: 84147 Part No. - N° de la partie: AVA5-50FX	WB941	W8474	10000	FT	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
52	NSN - NNO: 5935-01-583-0251 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE • CONNECTOR, HELIAX, 1 5/8 INCH N TYPE FEMALE, USED WITH AVA7-50 COPPER CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 84147 Part No. - N° de la partie: 158EZNF	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
53	NSN - NNO: 5935-01-583-0278 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE • CONNECTOR, HELIAX, 1 5/8 INCH N TYPE MALE, USED WITH AVA7-50 COPPER CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 84147 Part No. - N° de la partie: 158EZNM	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
54	NSN - NNO: 5935-01-583-0280 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE • CONNECTOR, HELIAX, 7/8 INCH N TYPE MALE, USED WITH AVA5-50 COPPER CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 84147 Part No. - N° de la partie: 78EZNM	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
55	NSN - NNO: 5935-01-585-6510 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE • CONNECTOR, HELIAX, 1/2 INCH N TYPE MALE, RIGHT ANGLE, USED WITH LDF4-50A COPPER CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 84147 Part No. - N° de la partie: 12EZNM	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
56	NSN - NNO: 6145-01-608-5482 CABLE, RADIO FREQUENCY   CABLE, RADI OFREQUENCE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8J915 Part No. - N° de la partie: LHF-12D	WB941	W8474	1000	MR	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
57	NSN - NNO: 6145-01-608-5493 CABLE, RADIO FREQUENCY   CABLE, RADI OFREQUENCE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8J915 Part No. - N° de la partie: LHF-22D	WB941	W8474	1000	MR	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
58	NSN - NNO: 5935-01-608-5495 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8J915 Part No. - N° de la partie: CLH-12NM	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire		Del. Offered Liv. offerte
						Destination	FOB/FAM Plant/Usine	
59	NSN - NNO: 5935-01-608-5500 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8J915 Part No. - N° de la partie: CLH-12NF	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein
60	NSN - NNO: 5935-01-608-5501 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8J915 Part No. - N° de la partie: CLH-22NF	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein
61	NSN - NNO: 5935-01-608-5506 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8J915 Part No. - N° de la partie: CLH-12NFR	WB941	W8474	25	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
62	NSN - NNO: 5935-01-608-5510 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8J915 Part No. - N° de la partie: CLH-22NM	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
63	NSN - NNO: 5935-01-608-5511 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8J915 Part No. - N° de la partie: CLH-12NMR	WB941	W8474	25	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
64	NSN - NNO: 5935-01-617-2570 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8J915 Part No. - N° de la partie: CLH-42NM	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
65	NSN - NNO: 5975-01-617-4436 PANEL, ELECTRICAL-ELECTRONIC EQUIPM ENT TABLEAU, EQUIPEMENT ELECTRIQUE/ ELECTRONIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 06032 Part No. - N° de la partie: 0002-9082-301	WB941	W8474	2	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
66	NSN - NNO: 5935-01-621-3213 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8J915 Part No. - N° de la partie: CLH-42NF	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
67	NSN - NNO: 5340-20-001-7537 TURNBUCKLE   TENDEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 38178 Part No. - N° de la partie: 140056	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
68	NSN - NNO: 5970-20-001-7548 INSULATOR, STRAIN NSCM/CAGE - COF/CAGE: 10755 Part No. - N° de la partie: AOA-35	WB941	W8474	100	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
69	NSN - NNO: 4030-20-001-7668 GUY GRIP, DEAD END   ATTACHE PREFOR MEE, BOUT DE LIGNE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 38178 Part No. - N° de la partie: 140018	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
70	HALFWAY-UP ADAPTER NSN: P5985-20-A088823 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 1BZ19 Part No. - N° de la partie: SL33422	WB941	W8474	10	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
71	T-BAR ADAPTER NSN: P5985-20-A088824 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 1BZ19 Part No. - N° de la partie: SL33423	WB941	W8474	10	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
72	TRIPOD   TREPPIED NSN: P5985-20-A089114 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 1BZ19 Part No. - N° de la partie: TR100/15	WB941	W8474	2	Each	\$		XXXXXXXXXXXX	See Herein	
73	NSN - NNO: 4030-21-862-5891 SHACKLE   MANILLE PART: P-288C NSCM: 3AH51 PART: J732 NSCM: 35086	WB941	W8474	25	Each	\$		XXXXXXXXXXXX	See Herein	
74	NSN - NNO: 8040-21-862-6776 ADHESIVE   ADHESIF PART: 92063 NSCM: 20183 PART: S330-79 NSCM: 54418 PART: SILASTIC732RTVCLEAR NSCM: 71984 PART: SUPERFLEX 595-CLEAR NSCM: 08028 PART: RTV 108 3TG-TUBE 90 GR NSCM: 01139 PART: C500-003-0001 NSCM: 07421	WB941	W8474	500	TU	\$		XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
75	NSN - NNO: 4030-21-870-0487 SHACKLE   MANILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75535 Part No. - N° de la partie: G-213 2T	WB941	W8474	50	EA	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
76	NSN - NNO: 4030-21-870-0489 SHACKLE   MANILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75535 Part No. - N° de la partie: G-213 4-3/4T	WB941	W8474	50	EA	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
77	NSN - NNO: 6145-21-877-5995 CABLE, RADIO FREQUENCY   CABLE, RADI OFREQUENCE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35844 Part No. - N° de la partie: HJ7-50A	WB941	W8474	1000	MR	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
78	NSN - NNO: 5962-21-895-8117 MICROCIRCUIT, DIGITAL-LINEAR   MICROSTRUCTURE, LOGIQUE/ANALOGIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 19645 Part No. - N° de la partie: SDC630-1-3	WB941	W8474	4	EA	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
79	NSN - NNO: 5935-25-147-3621 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: U7810 Part No. - N° de la partie: F4PNF-C	WB941	W8474	30	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
80	NSN - NNO: 6145-37-519-1348 CABLE, RADIO FREQUENCY   CABLE, RADIO FREQUENCY OUTSIDE DIAMETER > 46.5 MILLIMETERS NOMINAL   INSIDE DIAMETER > 18.1 MILLIMETERS NOMINAL   SPECIAL FEATURES > CONDUCTOR MATERIAL: COPPER; MIN. BENDING RADIUS: 500MM; PULLING FORCE (MAX): 181KG; DC RESISTANCE: INNER 1.4 OHMS/1000M, OUTER 0.6 OHMS/1000M PART: LHF42D NSCM: 1060F PART: LHF-42D NSCM: 8J915	WB941	W8474	1000	MR	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
81	NSN - NNO: 6635-01-454-6645 TENSIONMETER, DIAL INDICATING   TENS IOMETRE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 12708 Part No. - N° de la partie: LIX-5	WB941	W8474	5	EA	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
82	NSN - NNO: 6635-01-580-9675 TESTER, CABLE TENSIONMETER   BANC D'ETALONNAGE, MACHINE D'ESSAI, TENSIO • DILLON QUICK CHECK TENSION METER KIT, CONSISTING OF A 10,000 LB DILLON QUICK CHECK METER SC 015617473, SHEAVE CODE "P" SC 015627641, SHEAVE CODE "T" SC 015627642, AND A CARRYING CASE SC 015627640, LINED WITH FOAM PROTECTION FOR HANDY TRANSPORT. NSCM/CAGE - COF/CAGE: 17885 Part No. - N° de la partie: NAT-780 KIN	WB941	W8474	5	KT	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
83	NSN - NNO: 5110-01-583-6701 STRIPPER, CABLE, HAND   DENUDEUR, CAB LE CABLE PREPARATION TOOL, AUTOMATED, USED ON 1 1/4 INCH HELIAX CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 84147 Part No. - N° de la partie: CPT-114U	WB941	W8474	5	EA	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
84	NSN - NNO: 5110-01-583-6712 STRIPPER, CABLE, HAND   DENUDEUR, CAB LE CABLE PREPARATION TOOL, AUTOMATED, USED ON 7/8 INCH HELIAX CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 84147 Part No. - N° de la partie: CPT-78U	WB941	W8474	5	EA	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
85	NSN - NNO: 5110-01-583-6737 STRIPPER, CABLE, HAND   DENUDEUR, CAB LE CABLE PREPARATION TOOL, AUTOMATED, USED ON 1 5/8 INCH HELIAX CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 84147 Part No. - N° de la partie: CPT-158U	WB941	W8474	5	EA	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
86	NSN - NNO: 5935-01-631-8517 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL   CONNECTEUR ELECTRIQUE, FICHE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 84147 Part No. - N° de la partie: AL7NF-PSA	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
87	NSN - NNO: 5340-20-004-2601 TURNBUCKLE   TENDEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH51 Part No. - N° de la partie: P-3412CE	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire		Del. Offered Liv. offerte
						Destination	FOB/FAM Plant/Usine	
88	NSN - NNO: 5340-20-004-2603 TURNBUCKLE   TENDEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH51 Part No. - N° de la partie: P-7812CE	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein
89	NSN - NNO: 5340-20-004-2604 TURNBUCKLE   TENDEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH51 Part No. - N° de la partie: P-5812CE	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein
90	NSN - NNO: 4030-20-004-2798 THIMBLE, ROPE   COSSE, CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH51 Part No. - N° de la partie: P-58GTHD	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein
91	NSN - NNO: 4030-20-004-2809 SHACKLE   MANILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH51 Part No. - N° de la partie: P-12SH	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
92	NSN - NNO: 4030-20-004-2814 THIMBLE, ROPE   COSSE, CABLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH51 Part No. - N° de la partie: P-58GT	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
93	NSN - NNO: 5340-20-004-4297 TURNBUCKLE   TENDEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35085 Part No. - N° de la partie: JE-08-12	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
94	NSN - NNO: 5340-20-004-4298 TURNBUCKLE   TENDEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35085 Part No. - N° de la partie: JE-10-12	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	
95	NSN - NNO: 4030-20-004-7009 SHACKLE   MANILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH51 Part No. - N° de la partie: P-716SH	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
96	NSN - NNO: 6210-20-007-1713 LIGHT, MARKER, KIT, AIRCRAFT OBSTRUCT ION SPECIAL FEATURES>FACILITATES UP TO 100 FT TOWER; KIT CONSIST OF 19 ITEMS; INCLUDES RTO-CR07-002 QTY 1; PART NO THS STO50-464 QTY 6; PART NO TC-212 QTY 37 METER; PART NO SQDCHU362DS D 60A DISCONNECT QTY 1 AND ALL ATTACHMENT HARDWARE FOR ANCILLARY ITEMS NSCM/CAGE - COF/CAGE: L8057 Part No. - N° de la partie: STS-RTO-TP1-KIT	WB941	W8474	10	KT	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
97	NSN - NNO: 5340-21-874-3911 TURNBUCKLE   TENDEUR PART: G228-1-2X12 NSCM: 75535 PART: 10-32590 NSCM: 75535 PART: 001-TNB-02P NSCM: 30103	WB941	W8474	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
98	NSN - NNO: 5445-20-003-8420 TOWER   PYLONE PART: 100 L 160 SS CSA NSCM: 38160 PART: STSAWSS100-72 NSCM: 38160 PART: 100 L 160 SS CSA NSCM: 1C846	WB941	W8474	2	KT	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
99	NSN - NNO: 5445-20-003-8661 TOWER   PYLONE PART: STSAWSS60-54 NSCM: 38160 PART: 60 L 140 SS CSA NSCM: 1C846 PART: STSAWSS60-54 NSCM: L8057	WB941	W8474	2	KT	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
100	NSN - NNO: 5445-20-004-2788 TOWER   PYLONE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35085 Part No. - N° de la partie: ALPT 0800 0001	WB941	W8474	4	EA	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>8</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	9
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>12</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2 BESOIN .....	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉS.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	13
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 PAIEMENT .....	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	15
6.8 ATTESTATIONS .....	15
6.9 LOIS APPLICABLES .....	16
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	16
6.12 CONTRAT DE DÉFENSE.....	16
6.13 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	16

### ANNEXES

- « A » Besoin et Établissement des Prix
- « B » Devis pour les articles 098 et 099

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques indiquées dans les Annexes « A » et l'Annexe « B ».

**Les Spécifications pour les Pylones de 60 et 100 pied AWSS Self-Support Communication** » attachées sous l'Annexe « B » indiquent les exigences pour les articles 98 et 99.

#### **1.2.1 Exigences de la livraison**

La livraison est demandée au plus tard le 31 janvier 2017.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

#### **2.1.1 Clauses du Guide des CCUA**

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16
A9130T	Programme des marchandises contrôlées <b>pour l'article 065</b>	2014-11-27
B1000T	Condition du matériel	2014-06-26

##### **2.1.1.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions pour les articles 098 et 099 à l'Annexe « B »**

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard quinze (15) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

---

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I :	Soumission technique	(2) copies papier
Section II :	Soumission financière	(1) copie papier
Section III :	Attestations	(1) copie papier
Section IV :	Renseignements supplémentaires	(1) copie papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement **Politique d'achats écologiques** (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### 3.1.1 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le NCAGE du produit de remplacement;
2. De plus, si une partie équivalente est offerte, sa feuille de spécifications techniques doit être estampillée et certifiée comme un substitut acceptable certifiée par un ingénieur (Ing.). Toute partie équivalente qui ne satisfait pas ces critères sera considéré comme irrecevable.
3. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
4. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de (15) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

#### 3.1.1.1 Produits équivalent - échantillons

Si le soumissionnaire offre un produit équivalent, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transports payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les (15) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

#### Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

---

### 3.1.2 Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

#### 3.1.2.1 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui Varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

#### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

#### Section IV: Renseignements supplémentaires

##### 3.1.4 Livraison offerte

Bien que la livraison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est le \_\_\_\_\_.

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

**Le soumissionnaire doit remplir et fournir, avec sa soumission, les documents prévus en annexe, lesquels font partie intégrante du présent document.**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques ci-incluse;
- Les soumissions présentées doivent regrouper toutes les destinations par NNO.

#### **4.1.2 Base de prix**

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (destination), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable.

### **4.2 Méthode de sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et de satisfaire tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable.

La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable avec le « Prix Unitaire Moyen » le plus bas, par article.

$$\text{Prix unitaire moyen} = \frac{\text{Quantité Prix Unitaire Ferme} + \text{Option Quantité Prix Unitaire}}{2}$$

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

**OU**

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

<b>Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires</b>	<b>Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.</b>
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

N° de l'invitation  
W8474-177298/A  
N° de réf. du client  
W8474-177298

N° du dossier  
hn463.W8474-177298

Id de l'acheteur  
hn463

---

### **5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web

[d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)  
([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses.

#### 6.2.1 Biens optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir 100% des biens qui sont décrits au contrat selon les mêmes conditions et aux prix établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les 12 mois suivant la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

#### 6.2.2 Clause du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
<a href="#">B1501C</a>	Appareillage électrique	2006-06-16
<a href="#">B4019C</a>	Spécifications et normes militaires des États-Unis	2015-02-25
<a href="#">B7500C</a>	Marchandises excédentaires	2006-06-16

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

##### 6.3.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<a href="#">A9131C</a>	Programme des marchandises contrôlées <b>pour l'article 065</b>	2014-11-27
<a href="#">B4060C</a>	Marchandises contrôlées <b>pour l'article 065</b>	2011-05-16
<a href="#">C2800C</a>	Cote de priorité	2013-01-28
<a href="#">C2801C</a>	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2014-11-27

N° de l'invitation  
W8474-177298/A  
N° de réf. du client  
W8474-177298

N° du dossier  
hn463.W8474-177298

Id de l'acheteur  
hn463

---

## **6.4 Durée du contrat**

### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

## **6.5 Responsables**

### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :  
Johanne De Rito, Agente en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN  
7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Téléphone : (819) 420-0332  
Courriel : [Johanne.DeRito@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Johanne.DeRito@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### **6.5.2 Responsable technique**

Le responsable technique pour le contrat est : (compléter à l'adjudication du contrat)

Nom :  
Titre :  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### **6.5.3 Représentant de l'entrepreneur**

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :  
(compléter à l'adjudication du contrat)

#### **Renseignements généraux :**

Nom :  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :

#### **Suivi de la livraison :**

Nom :  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

### 6.6.2 Paiement unique ou Paiements multiples

Clause du guide des CCUA [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique  
**OU**

Clause du guide des CCUA [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

### 6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<a href="#">C2611C</a>	Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur	2007-11-30
<a href="#">D0050C</a>	Certificat d'utilisateur final	2007-05-25
<a href="#">G1005C</a>	Exigences en matière d'assurance	2016-01-28

### 6.6.4 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x ( i1 - i0 ) / i0

où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i0: taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i1: taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. Ex., 1 \$ US])

Qté: quantité d'unités.

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.

5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450 (c.-à-d.  $[i1 - i0 / i0]$ ).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

#### **6.7 Instructions relatives à la facturation**

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'adresse suivante pour attestation et paiement.  
Quartier général de la Défense nationale - Immeuble Mgén George R. Pearkes  
101, Promenade du Colonel By, Ottawa, ON, K1A 0K2  
Au soin de : \_\_\_\_\_.
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.  
Travaux publics et services gouvernementaux Canada - Division « HN »  
7B3 Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau, QC, K1A 0S5  
Au soin de : Johanne De Rito

#### **6.8 Attestations**

##### **6.8.1 Conformité**

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales – 2010A (2016-04-04)
- c) Annexe A, Besoin et établissement des prix;
- d) Annexe B, Devis pour les articles 098 et 099;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*)

## 6.12 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense

## 6.13 Clauses du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
<a href="#">D5545C</a>	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)	2010-08-16

## 6.13 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra :

- a. résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b. garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

#### 6.14 Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
<u>D2000C</u>	Marquage	2007-11-30
<u>D2001C</u>	Étiquetage	2007-11-30
<u>D6010C</u>	Palettisation	2007-11-30
<u>D9002C</u>	Ensembles incomplets	2007-11-30

#### 6.15 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés (DDP) (Montréal, QC) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

#### 6.16 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer les articles numéros 001 à 100 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 001 à 100 jusqu'à un maximum de cinquante (50) par paquet.

#### 6.17 Marquage détaillé de l'emballage

L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles :

- a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire;
- c) le numéro de NNO;
- d) la quantité sur les étiquettes

Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

#### 6.18 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit demander l'autorisation d'expédition avant d'expédier tout matériel. Tous les détails pertinents tels que les articles, les numéros de parties/modèles, numéros de série, la quantité, le consignataire, etc., doivent être fournis par écrit au responsable de la conception du MDN qui sera responsable de l'autorisation de tout envoi.

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

25 Dépôt d'approvisionnement des FC  
Montréal (Québec)  
Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282

N° de l'invitation  
W8474-177298/A  
N° de réf. du client  
W8474-177298

N° du dossier  
hn463.W8474-177298

Id de l'acheteur  
hn463

---

**ANNEXE « A »**

**BESOIN ET ETABLISSEMENT DES PRIX**

Version PDF Excel ci-jointe

# **ANNEXE "B"**

DEVIS

POUR

ARTICLES 098 ET 099

PYLÔNES DE

COMMUNICATION EN ACIER

AUTOPORTANTS

DE 60 ET 100 PIEDS

## **1.0 PORTÉE**

### **1.1 Généralités**

1.1.1 Le présent devis décrit les exigences générales du ministère de la Défense nationale (MDN) visant l'approvisionnement en pylônes de communication en acier soudé autoportants destinée à diverses bases du MDN au Canada.

### **1.2 UTILISATION PRÉVUE**

1.2.1 Ces pylônes seront utilisés partout au Canada, y compris dans l'Arctique, et doivent supporter pour les pylônes de 60 pieds jusqu'à 7 antennes et une antenne parabolique de 6 pieds, et ceux de 100 pieds jusqu'à 11 antennes et une antenne parabolique de 6 pieds. Les antennes paraboliques seront montées à une hauteur de 25 et 75 pieds, respectivement, et les antennes UHF/VHF au-dessus de l'antenne parabolique. Ces exigences indiquent les caractéristiques fonctionnelles et techniques minimales jugées admissibles.

### **1.3 Description**

1.3.1 Les pylônes doivent être autoportants, en acier soudé, et chacun doit comprendre les caractéristiques et accessoires ci-dessous :

- a. sections du pylône;
- b. section du socle du pylône;
- c. écrous, boulons, rondelles et ensembles écrous et boulons;
- d. ensemble d'éclairage approuvé pour les lunettes de vision nocturne, câble, fixations et interrupteur muni d'une prise externe à disjoncteur de fuite à la terre de 30 A;
- e. trousse de mise à la terre;
- f. pont guide d'ondes de 15 pieds;
- g. matériel de fondations : deux (2) modèles, tiges L7 et tout autre matériel nécessaire à l'ancrage dans la terre;
- h. dessins techniques et documentation en format imprimé, livré avec chaque pylône, et en format électronique, transmis au responsable technique.

## **2.0 DOCUMENTS APPLICABLES**

### **2.1 DOCUMENTS**

2.1.1 Les documents suivants font partie des présentes exigences dans la mesure où la version la plus récente en vigueur à la date de la présente demande de propositions est applicable au projet :

- a Norme S37-13 de la CSA : Pylônes, antennes et supports d'antenne (ou version plus récente);
- b Norme 621 du RAC;
- c Série Z259 de la CSA sur la protection contre les chutes.

## **3.0 EXIGENCES GÉNÉRALES**

### **3.1 GÉNÉRALITÉS**

3.1.1 Le présent devis est expressément rédigé dans le but d'obtenir un équipement éprouvé et facile à trouver.

### **3.2 MATÉRIAUX, PIÈCES ET PROCÉDÉS**

3.2.1 Tous les matériaux, pièces et procédés doivent être conformes à la norme S37-13 de la CSA (ou version plus récente) visant le type et la catégorie d'équipement décrit dans les présentes.

### **3.3 EXIGENCES VISANT LES PYLÔNES**

3.3.1 Pylônes de 60 pi. — chaque pylône doit pouvoir soutenir au minimum l'équipement suivant :

- a. deux (2) antennes Sinclair SRL-110;
- b. deux (2) antennes Sinclair SRL-210C2;
- c. une (1) antenne Sinclair SRL-210C4;
- d. une (1) antenne Rhode & Schwartz HK014;
- e. une (1) antenne Valcom AS-5003;
- f. une (1) antenne parabolique Andrew HP6-220A de 6 pi.;
- g. un (1) ensemble d'éclairage DEL à deux luminaires conforme adapté aux lunettes de vision nocturne;
- h. un (1) parafoudre;
- i. câble coaxial de type LDF 4/50 ou l'équivalent, pour toutes les antennes;

3.3.2 Pylônes de 100 pi. — chaque pylône doit pouvoir soutenir au minimum l'équipement suivant :

- a. trois (3) antennes Sinclair SRL-110;
- b. quatre (4) antennes Sinclair SRL-210C2;
- c. une (1) antenne Sinclair SRL-210C4;
- d. deux (2) antennes Rohde & Schwartz HK014;
- e. une (1) antenne Valcom AS-5003;
- f. une (1) antenne parabolique Andrew HP6-220A de 6 pi.;
- g. un (1) ensemble d'éclairage DEL à deux luminaires conforme adapté aux lunettes de vision nocturne;
- h. un (1) parafoudre;
- i. câble coaxial de type LDF 4/50 ou l'équivalent, pour toutes les antennes.

3.3.3 Torsion : la torsion maximale à 30 pi. pour les pylônes de 60 pi. et à 60 pi. pour les pylônes de 100 pi. ne doit pas dépasser 0,3 degrés.

## 4 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

### 4.1 SPÉCIFICATIONS DES PYLÔNES

4.1.1 Construction : Chaque pylône doit être triangulaire ou carré, et fabriqué de tiges de section ronde d'acier à haute résistance galvanisé ou d'acier à haute résistance galvanisé par immersion à chaud. La hauteur totale des pylônes doit être de 60 ou 100 pieds.

4.1.2 Socle et base des pylônes : les pylônes doivent être conçus de façon à pouvoir être installés partout au Canada, et ils doivent pouvoir supporter les configurations d'antenne décrites aux sections 3.3.1 et 3.3.2. La conception d'un socle en roche ou en béton doit être livrée avec chaque pylône; elle doit décrire en détail tous les matériaux nécessaires à l'un et l'autre des types de socle.

4.1.3 Identification et marques : une plaque métallique gravée doit être fixée à la section inférieure de chaque pylône; elle doit indiquer que le pylône est la propriété du ministère de la Défense nationale, et préciser le numéro de nomenclature de l'OTAN (pylônes de 100 pi., 5445-20-003-8420; 60 pi., 5445-20-003-8661), le responsable technique (GCVM, Structures d'antennes du MDN), le fabricant, le type de pylône et la date de fabrication. La hauteur du lettrage utilisé doit être d'au moins un (1) cm. Ajouter aussi dans les deux langues officielles l'interdiction d'escalader le pylône. Vous en trouverez un exemple à la page suivante.

**Ce pylône est la propriété du ministère de la Défense nationale  
NNO 5445-20-003-xxxx  
Responsable technique : GCVM, Structures d'antennes du MDN  
Date de fabrication : xxxxxx  
Contrat xxxxxx  
Il est strictement interdit d'escalader ce pylône sans  
l'autorisation préalable du responsable technique.**

- 4.1.4 Les pylônes doivent être livrés attachés ensemble en sections de 10 pi. par sangles de fret en tissu ou d'autres types de sangles afin d'éviter tout dommage aux surfaces peintes. La base, l'éclairage et tout autre matériel doit être pour l'expédition attaché à l'intérieur des sections de pylône. L'ensemble de pylône doit être expédié sur des palettes de bois robustes ou tout autre matériau destiné aux objets lourds.
- 4.1.5 Conception : Chaque pylône doit être construit avec des châssis en X ou en Z, et les sections doivent s'ajuster correctement les unes aux autres. Chaque section doit être assemblée par ensembles écrous et boulons respectant la norme S37-13. Les soumissionnaires doivent présenter un rapport d'essais et d'analyse des contraintes. Les pylônes doivent être conçus pour prendre en charge les supports de fixation Ae. Comme ces supports seront posés jusqu'à 1 m de l'avant des pylônes, la conception des pylônes doit tenir compte des charges exercées par le vent et la glace.
- 4.1.6 Interchangeabilité : Tous les pylônes, ensembles, sous-ensembles et pièces remplaçables semblables doivent être fonctionnellement et matériellement interchangeables, sans devoir les modifier ni modifier d'autres éléments.
- 4.1.7 Défauts : Les pylônes et tout ensemble, sous-ensemble et pièce remplaçable doivent être sans défaut, tel qu'établi par une inspection visuelle et mécanique.
- 4.1.8 Escalade : Chaque pylône doit être conçu de façon à ce que deux personnes formées et compétentes puissent l'escalader sans danger. Pour en faciliter l'escalade, prévoir une échelle allongée ou une construction en traverses horizontales, conformément à la norme CSA S37-13 ou version plus récente.
- 4.1.9 Charge exercée par le vent : Les pylônes doivent pouvoir respecter les exigences visant les charges exercées par le vent une fois les antennes UHF/VHF fixées au-dessus de l'antenne parabolique et sur des supports afin de les distancer de 30 po. du pylône.

## 4.2 CONDITIONS D'UTILISATION

- 4.2.1 Conditions climatiques : Tous les pylônes doivent pouvoir être utilisés partout au Canada, dans les conditions climatiques décrites dans la norme CSA S37-13.
- 4.2.2 Humidité : Chaque pylône doit résister à toute corrosion ou détérioration qui risque l'empêcher de respecter les exigences opérationnelles, de service ou de maintenance, même dans un climat chaud et très humide ou après une exposition prolongée aux conditions adjacentes à la mer (air humide, riche en sel).
- 4.2.3 Ruissellement d'eau : Les éléments des pylônes doivent tous être conçus pour empêcher l'accumulation interne de l'eau et donc leur éclatement par temps froid, que le pylône soit installé ou entreposé.

## 4.3 ACCESSOIRES

- 4.3.1 Ensemble d'éclairage : L'ensemble d'éclairage doit être conforme aux normes CAR 612 et CSA S37-13, et consister en feux d'obstacle à DEL certifiés pour la vision nocturne, des câbles Teck 90, les fixations nécessaires et une boîte de débranchement de 60 A à disjoncteur de fuite de terre pour les outils de maintenance. La trousse STS-RTO-TP1-Kit est acceptable.
- 4.3.2 Protection contre la foudre : Chaque pylône doit être protégé adéquatement contre la foudre, c'est-à-dire qu'il doit être directement mis à la terre de façon fiable. Ainsi, chaque pied des pylônes doit être mis à la terre de façon fiable.
- 4.3.3 Brides et supports de montage : La liste des pièces des pylônes doit comprendre les brides et supports de montage pour tous les types d'antenne indiqués ainsi que les supports universels pour antenne parabolique. Toutes les brides et tous les supports doivent être universels. Indiquer dans une liste les brides et supports livrés avec chaque pylône.
- 4.3.4 Marquage : Chaque pylône doit être peint conformément à la norme CAR 621 de Transports Canada.

## 4.4 DOCUMENTATION

- 4.4.1 Avant la livraison du premier pylône, il faudra soumettre au responsable technique les spécifications complètes, tous les dessins techniques, les listes de pièces et d'équipement et procédures d'installation en format électronique et sur papier : (compléter à l'adjudication du contrat)
- Nom :
- Titre :
- Courriel :

Un ensemble de manuels devra ensuite être livré avec chaque pylône.

## ANNEXE "A" - BESOIN ET ETABLISSEMENT DES PRIX

Invitation no. W8474-177298/A

Article No.	NNO	Nom de l'Article	No. de Parties Acceptable et COF	No. de Partie Proposée	COF Proposé	Unité de Distribution	Quantité Ferme	Quantité Ferme Prix de l'Article	Quantité Ferme Prix Total	Option Prix Unitaire	Option Prix Total	Prix Unitaire Moyen (****4)	Livraison
001	5340-00-059-3305	TENDEUR	P/N: G228 5-8X12 NCAGE: 75535 P/N: 2009-8861-001 NCAGE: 36620 P/N: 919065-0007 NCAGE: 65597 P/N: MS16208-7 NCAGE: 80205			CHAQUE	45	0	0	0	0	0	
002	5306-00-087-1628	BOLT MACHINE	P/N: 001-PRF-04P NCAGE: 38178 P/N: BG 4216 NCAGE: 04025			CHAQUE	1000	0	0	0	0	0	
003	4010-00-123-3343	GUY HAUBAN	P/N: BG 4223 NCAGE: 04025			CHAQUE	200	0	0	0	0	0	
004	5975-00-127-5874	ATTACHE PREFORMEE	P/N: 6346 NCAGE: 73569 P/N: 7526 NCAGE: 35086 P/N: 5B135-5-1 NCAGE: 80063			CHAQUE	200	0	0	0	0	0	
005	4030-00-188-0525	ANCRAGE DE HAUBAN	P/N: G12986400 NCAGE: 10001 P/N: G12986450 NCAGE: 10001 P/N: G414 5-16 NCAGE: 75535 P/N: 363072PCS NCAGE: 10001			CHAQUE	50	0	0	0	0	0	
006	4030-00-266-0063	COSSE, CABLE	P/N: 416143-63 NCAGE: 96214 P/N: VBE860-2B1K5 NCAGE: H0203 P/N: S170346 NCAGE: 14632 P/N: 352250005439 NCAGE: H0203 P/N: B2R78P38 NCAGE: 03538 P/N: BG2111 NCAGE: 04025 P/N: RRC271 NCAGE: 81348			CHAQUE	60	0	0	0	0	0	
007	5920-00-280-5020	FUSIBLE, CARTOUCHE	P/N: 2350-5900-106 NCAGE: 06032 P/N: G227-1-2X12 NCAGE: 75535			CHAQUE	125	0	0	0	0	0	
008	5975-00-477-7197	GRIP GUY	P/N: BG2111 NCAGE: 04025 P/N: RRC271 NCAGE: 81348			CHAQUE	80	0	0	0	0	0	
009	4030-00-542-3183	MANILLE	P/N: 2350-5900-106 NCAGE: 06032 P/N: G227-1-2X12 NCAGE: 75535			CHAQUE	25	0	0	0	0	0	
010	5340-00-663-3411	TENDEUR	P/N: GAR644C NCAGE: 1NJK8			CHAQUE	50	0	0	0	0	0	
011	5975-00-771-5284	CONNECTOR GROUND	P/N: G228-3-4X18 NCAGE: 75535			CHAQUE	50	0	0	0	0	0	
012	5340-00-837-6383	TENDEUR				CHAQUE	30	0	0	0	0	0	



030	5985-01-342-8778	MAT	P/N: CTM5J NCAGE: 1BZ19				8	0	8	0	0	0	
031	5445-01-344-0234	PIVOT FOOT TOWER	P/N: 380157 NCAGE: 33815				4	0	4	0	0	0	
032	4030-01-366-5565	MANILLE	P/N: 10-18473 NCAGE: 75535 P/N: G-209 3.25T NCAGE: 75535 P/N: SH2207 NCAGE: U0205 P/N: 140038 NCAGE: 38178 P/N: G-209 18473 NCAGE: K2516 P/N: P-58SH NCAGE: 3AH51				50	0	50	0	0	0	
033	4030-01-443-3040	MANILLE	P/N: 140036 NCAGE: 38178 P/N: 1018419 NCAGE: 75535 P/N: 2221614 NCAGE: 4068B				50	0	50	0	0	0	
034	5975-01-450-6325	GRIP GUY PREFORMED	P/N: CDE-3103 NCAGE: 04025				50	0	50	0	0	0	
035	5935-01-478-0053	CONNECTEUR ELECTRIQUE FICHE	P/N: L4TNM-PS NCAGE: Z3446 P/N: 180311-0000 NCAGE: 64415 P/N: L4TNM-PSA NCAGE: 84147 P/N: 40056333 NCAGE: K3902 P/N: 40056333 NCAGE: KCUC6				150	0	150	0	0	0	
036	5935-01-493-6268	CONNECTEUR ELECTRIQUE FICHE	P/N: L4TNM-PSA NCAGE: K6608 P/N: F4PNMV2-HC NCAGE: ZT306 P/N: F4PNMV2-HC NCAGE: 84147				50	0	50	0	0	0	
037	5935-01-514-7432	CONNECTEUR ELECTRIQUE FICHE	P/N: L4TNF-PSA NCAGE: 84147 P/N: H683-0901-091 NCAGE: 96169				75	0	75	0	0	0	
038	4030-01-533-5234	COSSE, CABLE	P/N: G-408-5/16 NCAGE: 75535 P/N: G-408-1037559 NCAGE: 75535				50	0	50	0	0	0	
039	4030-01-533-5239	COSSE, CABLE	P/N: G-411-1037390 NCAGE: 75535 P/N: G-411-3/4 NCAGE: 75535				50	0	50	0	0	0	
040	4030-01-533-5392	COSSE, CABLE	P/N: G-408-1/4 NCAGE: 75535 P/N: G-408-1037531 NCAGE: 75535				50	0	50	0	0	0	
041	4030-01-534-8150	COSSE, CABLE	P/N: G-411-7/8 NCAGE: 75535 P/N: G-411-1037416 NCAGE: 75535				50	0	50	0	0	0	



061	5935-01-608-5506	CONNECTEUR ELECTRIQUE FICHE	P/N: CLH-12NFR	NCAGE: 8J915		CHAQUE	25	0	25	0	0	0
062	5935-01-608-5510	CONNECTEUR ELECTRIQUE FICHE	P/N: CLH-22NM	NCAGE: 8J915		CHAQUE	50	0	50	0	0	0
063	5935-01-608-5511	CONNECTEUR ELECTRIQUE FICHE	P/N: CLH-12NMR	NCAGE: 8J915		CHAQUE	25	0	25	0	0	0
064	5935-01-617-2570	CONNECTEUR ELECTRIQUE FICHE	P/N: CLH-42NM	NCAGE: 8J915		CHAQUE	50	0	50	0	0	0
065 (**2)	5975-01-617-4436	TABLEAU EQUIPEMENT ELECTRIQUE/ ELECTRONIQUE	P/N: 0002-9082-301	NCAGE: 06032		CHAQUE	2	0	2	0	0	0
066	5935-01-621-3213	CONNECTEUR ELECTRIQUE FICHE	P/N: CLH-42NF	NCAGE: 8J915		CHAQUE	50	0	50	0	0	0
067	5340-20-001-7537	TENDEUR	P/N: 140056	NCAGE: 38178		CHAQUE	50	0	50	0	0	0
068	5970-20-001-7548	ISOLATEUR, TRACTION	P/N: A0A-35	NCAGE: L0755		CHAQUE	100	0	100	0	0	0
069	4030-20-001-7668	ATTACHE PERFORMEE, BOUT DE LIGNE	P/N: 140018	NCAGE: 38178		CHAQUE	50	0	50	0	0	0
070	P5985-20-A08- 8823	HALFWAY-UP ADAPTER	P/N: SL33422	NCAGE: 1BZ19		CHAQUE	10	0	10	0	0	0
071	P5985-20-A08- 8824	T-BAR ADAPTER	P/N: SL33423	NCAGE: 1BZ19		CHAQUE	10	0	10	0	0	0
072	P5985-20-A08- 9114	TREPIED	P/N: TR100/15	NCAGE: 1BZ19		CHAQUE	2	0	2	0	0	0
073	4030-21-862-5891	MANILLE	P/N: P-228C P/N: J732	NCAGE: 3AH51 NCAGE: 35086		CHAQUE	25	0	25	0	0	0



